



Championnats de France doublettes 2016

Féminin et Masculin

Art. 1 – Organisation.

Le championnat féminin et le championnat masculin se déroulent scratch et, respectivement, en équipe de 2 joueuses et de 2 joueurs du même club. Peut-être inclus(e) un(e) licencié(e) d'une « École de Bowling » rattaché(e) à ce club pour la saison (en respectant la règle de rattachement en vigueur).

A- Ils sont organisés en 2 phases :

- Une première phase au niveau interrégional les 09 et/ou 10 janvier 2016.
- Une phase nationale les 30 et 31 janvier 2016 à **CHALONS EN CHAMPAGNE**
- La première phase est qualificative pour la phase nationale.

B- La phase inter-régionale se déroule, pour les Dames et les Hommes :

- IR A (Alsace, Bourgogne, Champagne Ardennes, Franche-Comté et Lorraine) en **LORRAINE**
- IR B (Aquitaine, Languedoc Roussillon, Midi Pyrénées) en **LANGUEDOC ROUSSILLON**
- IR C (Basse Normandie, Bretagne, Haute Normandie et Pays de la Loire) en **BRETAGNE**
- IR D (Auvergne, Centre, Limousin et Poitou Charentes) en **CENTRE**
- IR E (Ile de France, Nord Pas de Calais et Picardie) en **PICARDIE**
- IR F (Provence Alpes Côte d'Azur et Rhône Alpes) en **PACA**

C- Dans chacune des phases inter-régionales, les égalités au score sont traitées conformément aux dispositions de l'article 23.1 du règlement sportif.

Art.2 – Participation.

- A- Les Championnats de France Doublettes sont ouverts aux licencié(e)s en règle avec la FFBSQ.
- B- Dans chaque doublette un(e) seul(e) licencié(e) de nationalité étrangère est autorisé(e).
- C- Aucun remplacement n'est autorisé pendant toute la durée de la compétition.

Art.3 - Engagements.

A- Phase Inter-régionale :

- Le club fait parvenir, à la ligue organisatrice de la phase inter-régionale (ou CSR bowling si ligue multidisciplinaire), le bulletin d'engagement, édité et transmis par la structure fédérale concernée.
- Les droits d'engagement sont fixés à **32 €** par doublette (hors frais des parties). Le paiement se fait selon les modalités d'inscription définies par la ligue concernée qui fixe la date limite de réception des bulletins.

B- Phase Nationale :

- Les frais de parties sont pris en charge par le CNB.

Art.4 – Phase Interrégionale.

- A- Elle se déroule en un lieu choisi par la ligue recevant la phase inter-régionale.
- B- La ligue recevant la phase interrégionale est responsable de l'organisation de cette phase :
- Elle nomme le ou les arbitres,
 - Elle établit les horaires en accord avec les centres,
 - Elle attribue les pistes,
 - Elle encaisse les frais de parties (**3.20 €** maximum/partie et joueur) auprès des doublettes participantes,
 - Elle règle les frais de parties au centre d'accueil.
- C- Les qualifications se déroulent sur 2 séries consécutives de 4 parties avec changement de paires de pistes à chaque série.
- D- Qualifiés (es) dans l'ordre du classement sur les 8 premières lignes, les finalistes disputent 6 lignes supplémentaires en 2 séries de 3 lignes avec changement de paire de pistes à l'issue de chaque série. Le nombre des finalistes est le plus grand des nombres suivants :
- 30% (arrondi à l'entier supérieur) des participants (tes)
 - 200% des qualifiés (es) pour la phase nationale
 - 4 doublettes féminines et 8 doublettes masculines
- E- Le titre de Champion(ne) Inter-régional(e) est attribué sur le total des 14 parties.
- F- Le nombre de qualifié(e)s pour la phase nationale est fonction du nombre d'engagé(e)s par interrégion ; il est communiqué par le CNB le **7 Janvier 2016**.
- G- Les Champions (nes) Inter-régionaux (ales) sont automatiquement qualifié(e)s pour la phase nationale.
- H- Les équipes déclarant forfaits pour la phase nationale sont tenues de le faire savoir à la ligue organisatrice de leur phase interrégionale et au CNB. Après le Vendredi 22 janvier 2016, le CNB repêche dans l'ordre du classement interrégional relatif au lieu de la finale nationale.

Art.5 – Phase Nationale.

- A- La phase nationale réunit les 16 doublettes féminines et 32 doublettes masculines qualifiées à l'issue de la phase inter-régionale.
- B- Les conditions de jeu sont définies par la commission technique du Comité National Bowling.
- C- Déroulement de la compétition :
- Qualification : Chaque équipe dispute 2 séries consécutives de 4 parties avec décalage de pistes à la fin de chaque série.
 - ½ Finale : Les **12** meilleures doublettes féminines et les **16** meilleures doublettes masculines sont qualifiées pour cette ½ finale qui se dispute sur 2 séries de 3 lignes avec décalage de pistes toutes les séries. Les scores des qualifications sont conservés.
 - Finale : Les **6** meilleures doublettes féminines et les **10** meilleures doublettes masculines sont qualifiées, au total des 14 parties précédentes, pour une finale qui se dispute sur 2 séries de 3 lignes avec un décalage de piste toutes les séries. Les scores des qualifications et des ½ finales sont conservés.

Art.6 – Titres décernés.

A- A l'issue de cette finale, le Comité National Bowling de la FFBSQ décerne les titres de **Championne et Champion de France doublette.**

Art.7 – Divers.

A- Tous les règlements de la FFBSQ sont applicables à cette épreuve.

B- Le Comité National Bowling se réserve le droit d'apporter toute modification nécessaire au bon déroulement de la compétition.